

Délivrance des reçus: Dons faits en espèces

Présentation (Diapositive 1)

Ce module propose des renseignements de base sur les reçus en matière de dons faits en espèces. Les principaux domaines abordés sont les suivants :

- ❖ Qu'est-ce qu'un don en espèces ?
- ❖ Qui est le donateur?
- ❖ Exemples de reçus pour dons faits en espèces.

Dons faits en espèces (Diapositives 2&3)

Les lois fiscales canadiennes appellent une donation **un don**.

Un don fait en espèces est un transfert volontaire d'espèces effectué sans contrepartie (l'attente de quelque chose en échange) par un donateur à un organisme de bienfaisance enregistré.

Les dons faits en espèces peuvent prendre la forme de billets, de chèques, de bordereaux de carte de crédit et/ou d'autres effets bancaires.

Pour obtenir davantage de détails sur les éléments d'un don, consulter www.charitycentral.ca/site/fr/node/48

Il est simple de délivrer un reçu aux fins de l'impôt pour un don fait en espèces, sans aucun avantage.

Les reçus peuvent être délivrés au nom du donateur pour le montant des espèces reçues.

Qui est le donateur? (Diapositive 4)

Le donateur est généralement la personne dont le nom figure sur le chèque, la carte de crédit ou autre effet bancaire.

Si un chèque ou une carte de crédit provient d'un compte joint, le reçu aux fins de l'impôt peut être délivré à l'un des deux noms ou aux deux noms, ou bien conformément aux instructions du donateur.

Si un chèque est libellé du compte d'une société, le reçu aux fins de l'impôt doit être fait au nom de la société.

S'il est fait une demande pour que le reçu aux fins de l'impôt soit libellé au nom du signataire, la société doit démontrer que l'argent provenait du compte de l'actionnaire.

Exemples de reçus (Diapositives 5&6)

Exemple n° 1 - Don fait en espèces (aucun avantage)

Reçu officiel de don aux fins de l'impôt sur le revenu		
		No de reçu
Nom de l'organisme de bienfaisance	Adresse de l'organisme de bienfaisance au Canada	Numéro d'entreprise de l'organisme de bienfaisance
Date de réception du don : _____		
Donateur : _____ (Prénom, initiales, nom de famille)		
Adresse : _____		
Montant admissible du don aux fins de l'impôt sur le revenu :		
Date de délivrance du reçu : _____		
Lieu de délivrance du reçu : _____		
Signature autorisée : _____		
Pour obtenir des renseignements sur tous les organismes de bienfaisance enregistrés au Canada en vertu de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> , veuillez visiter : Agence du revenu du Canada www.cra.gc.ca/bienfaisance		

Exemple n° 2 - Don fait en espèces avec avantage

Reçu officiel de don aux fins de l'impôt sur le revenu		
		No de reçu
Nom de l'organisme de bienfaisance	Adresse de l'organisme de bienfaisance au Canada	Numéro d'entreprise de l'organisme de bienfaisance
Date de réception du don : _____		
Donateur : _____ (prénom, initiales, nom de famille)		
Adresse : _____		
Montant total reçu par l'organisme de bienfaisance =	_____	A
Valeur de l'avantage = (espèces/juste valeur marchande du bien ou des services)	_____	B
Montant admissible du don aux fins de l'impôt sur le revenu = (ligne A moins ligne B)	_____	C
Date de délivrance du reçu : _____		
Lieu de délivrance du reçu : _____		
Signature autorisée : _____		
Pour obtenir des renseignements sur tous les organismes de bienfaisance enregistrés au Canada en vertu de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> , veuillez visiter : Agence du revenu du Canada www.cra.gc.ca/bienfaisance		

Avis (Diapositive 7)

Les renseignements contenus dans ce module sont présentés à des fins éducatives d'ordre général et ne constituent pas des conseils juridiques ni comptables. Consulter un avocat ou un comptable pour obtenir l'aide de spécialiste.

Information à jour en janvier 2009.

En ce qui concerne les changements ultérieurs, consulter l'Agence du revenu du Canada.